Certifié Nice-Matin - Paru dans édition Toulon le 21/09/2022

Appels d'offres

Conformément à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif au caractère est fixé pour l'année 2022 à 0,183 € HT pour les Var.

Par dérogation, conformément à l'article 3 du même arrêté, certaines annonces légales concernant les sociétés font l'objet d'une tarification forfaitaire.

Pour information, les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale mentionnée au deuxième alinéa de l'article 1er de la loi du 4 janvier 1955 et régie par le décret du 28 décembre 2012.

▽ Avis d'Appels

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

COMMUNE DE LA LONDE LES MAURES - M. François DE CANSON - Maire - Place du 11 novembre - BP 62 - 83250 LA LONDE LES MAURES - Tél : 04 94 01 55 00 - SIRET 21830071300011

Référence acheteur : 22042

L'avis implique un marché public

Objet : Fourniture, installation et maintenance des illuminations festives

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Prestation divisée en lots : oui

Lot N° 1 - Prestations de pose, dépose, maintenance des illuminations festives

Lot N° 2 - Fourniture courante en location de guirlandes de fils lumières et de motif 2D et 3D

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Remise des offres : 06/10/22 à 16h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 16/09/2022

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur http://agysoft.marches-publics.info

COMMUNE DE PIERREFEU DU VAR (83390)

APPEL A CANDIDATURES POUR LA MISE EN VENTE D'UN TERRAIN DESTINE A LA CONSTRUCTION

APPEL A CANDIDATURES POUR LA MISE EN VENTE D'UNTERRAIN DESTINE A LA CONSTRUCTION A USAGE D'HABITATION CADASTRE AA53 (350 m²) et AA65 (3991m²) APPARTENANT AU DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE ET SITUE « QUARTIER LA SARREIRIS – 83390 PIERREFEU DU VAR »

La commune de Pierrefeu-du-Var lance un appel à candidatures pour la mise en vente de deux parcelles dont l'une est destinée à la construction à usage d'habitation uniquement, sans exclusivité, à savoir :

- Parcelle AA53 d'une superficie de 350 m² (voirie)- Parcelle AA65 d'une superficie de 3991 m² Au prix de 630.000,00 euros net vendeur, conformément à l'avis France DOMAINES délivré en date du 28/06/2021.

La proposition pourra varier de plus ou moins 10% par rapport à la valeur vénale du bien évalué,conformément à la réglementation en vigueur. Pour visiter les terrains et obtenir tous les renseignements nécessaires, il convient de s'adresser au pôle Développement du Territoire – Cellule Affaires Foncières de la commune de Pierrefeu-du-Var. Tel. 04.98.04.40.41 - mail accueil-urba@pierrefeu-du-var.fr

Composition du dossier de candidature à remettre à la commune par le potentiel acquéreur : Le dossier de candidature comprendra :

- La lettre de candidature annexée au Cahier des Charges dûment remplie, datée et signée ;
- Une pièce d'identité ;
- S'il s'agit d'une personne morale, les statuts juridiques et le document attestant de la capacité du signataire ;
- Tout document que le candidat jugera nécessaire à l'appréciation de sa candidature, notamment les garanties financières. (Attestation de l'établissement bancaire justifiant de la capacité financière.)
- Un avant-projet sommaire du projet envisagé sur la parcelle qui comprendra :o Un descriptif du projet envisagé
- Le nombre de logement envisagé
- Un plan de masse sommaire
- Une esquisse sommaire du projet intégrée dans l'environnement

Le dossier de candidature complet devra être remis en un exemplaire à l'adresse ainsi libellée par lettre recommandée avec accusé de réception ou par dépôt en mains propres auprès du service du courrier de la commune au plus tard le 17 OCTOBRE 2022 A 12H00: COMMUNE DE PIERREFEU DU VAR Monsieur le Maire NE PAS OUVRIR Cellule Affaires Foncières VENTE PARCELLE CADASTREE AA65 – AA53– QUARTIER LA SARREIRIS Hôtel de Ville - Place Urbain Sénès 83390 PIERREFEU DU VAR

Les potentiels acquéreurs devront obligatoirement prendre connaissance du cahier des charges et du dossier technique qui sera fourni lors de la demande de dossier formulée auprès du service.

La commune se réserve le droit de déclarer infructueux l'appel à candidatures.

Annonces légales

▽ Avis d'Enquêtes

PRÉFET DU VAR
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Bureau de l'environnement et du développement durable

Avis d'enquête publique sur l'aménagement de l'impasse Morel au Rayol-Canadel-sur-Mer.

Sur demande du maire de la commune du Rayol-Canadel-sur-Mer, et par arrêté du 5 septembre 2022, le préfet du Var organise une enquête d'utilité publique et une enquête parcellaire conjointe : ces enquêtes portent sur le projet d'aménagement de l'impasse Morel. D'une durée de 21 jours consécutifs, elle se tiendra à la mairie du Rayol-Canadel-sur-Mer, du 4 octobre au 24 octobre 2022 inclus.

Le projet prévoit la réalisation d'une avenue à sens unique, reliant l'avenue Etienne Gola à l'avenue Ernest Chancrin. Les aménagements permettront d'améliorer la desserte du centre du village par la création d'un nouvel axe transversal et de supprimer la dangerosité du débouché du passage Morel sur la RD 559.

Le dossier complet d'enquête publique se compose du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et du dossier d'enquête parcellaire. Au terme de la procédure, le préfet du Var se prononcera sur :

-la déclaration d'utilité publique des travaux d'aménagement de l'impasse Morel en vue de l'expropriation ;

-la cessibilité de tout ou partie d'immeubles et de droits réels immobiliers nécessaires à la réalisation de l'opération.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier complet d'enquête publique est consultable :

1) sur le site Internet des services de l'État dans le Var, du 1er jour de l'enquête à 0h, au dernier jour de l'enquête à 24h, à l'adresse : http://www.var.gouv.fr/enquetes-publiques-en-cours-hors-icpe-r2081.html

Dans les mêmes délais, le public pourra formuler ses observations par courriel, à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse électronique suivante : imp_morel-epvar@administrations83.net

Ces observations seront consultables par le public, dans les meilleurs délais, sur le site Internet susvisé.

2) sur support papier, au lieu d'enquête, aux jours et heures indiqués dans le tableau, ci-dessous. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur.

Lieu d'enquête	Jours et heures
Mairie du Rayol-Canadel-sur-Mer Hôtel de Ville RD559 83820 RAYOL-CANADEL-SUR-MER	Du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h15 à 17h00 Le vendredi matin de 8h00 à 12h00

3) sur un poste informatique, aux jours et heures précisés dans le tableau ci-dessus.

Le public pourra adresser ses observations et propositions par lettre, à l'attention du commissaire enquêteur chargé de l'enquête, Mairie du Rayol-Canadel-sur-Mer, Hôtel de Ville, RD559, 83820 Rayol-Canadel-sur-Mer. Madame Anne-Sophie PHILIP, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur. Elle se tiendra à la disposition du public, au lieu, jours et heures indiqués ci-après :

Permanences du commissaire enquêteur	
Mairie du Rayol-Canadel-sur-Mer Hôtel de Ville RD559 83820 RAYOL-CANADEL-SUR-MER	Le 4 octobre 2022 de 9h30 à 12h00 et de 13h15 à 16h15. Le 12 octobre 2022 de 14h00 à 17h00. Le 20 octobre 2022 de 9h30 à 12h00 et de 13h15 à 16h15. Le 24 octobre 2022 de 9h00 à 12h00.

Des courriers peuvent lui être remis lors de ses permanences. Ils seront annexés aux registres.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie du Rayol-Canadel-sur-Mer, au bureau de l'environnement et du développement durable de la préfecture du Var et sur le site Internet des services de l'État dans le Var, à l'adresse suivante :

http://www.var.gouv.fr/toutes-les-enquetes-publiques-cloturees-r2082.html

Les personnes intéressées pourront également en demander communication, auprès du préfet du Var, dans les conditions prévues au titre 1er du code des relations entre le public et l'administration.

« La reproduction ou l'utilisation, sous quelque forme que ce soit, de nos articles ou informations est interdite. »

▽ Vie des Sociétés

AVIS
Transfert de siége social

HARSHA

Société civile immobilière au capital de 1 000 euros

491 905 451 RCS Toulouse

Par décision en assemblée générale extraordinaire du 10/9/2022, il a été décidé de transférer le siège social de la SCI HARSHA.

Ancien siège: 56, rue Luchet 31200 Toulouse.

Nouveau siège: résidence les Nymphes, bâtiment C, 265 allée G. Leygues, 83100 Toulon

Mention sera faite au RCS de Toulouse et de Toulon

Commune de Sainte-Maxime

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Révision Générale du Plan Local d'Urbanisme

En exécution de l'arrêté du Maire du 16 septembre 2022, il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de révision générale du PLU de la commune de Sainte-Maxime, comprenant une évaluation environnementale, conformément aux articles L 123-1 et suivants et R 123-1 et suivants du Code de l'Environnement et aux articles L 104-1 et suivants, L 153-19, R 104-1 et suivants et R153-8 du Code de l'Urbanisme, en vue de son approbation par délibération du conseil municipal.

L'enquête publique se déroulera du 10 octobre 2022 au 10 novembre 2022 inclus soit durant 32 jours. La clôture de l'enquête interviendra le 10 novembre 2022 à 17h.

Madame Elisabeth Varcin a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le magistrat en charge des enquêtes publiques au Tribunal Administratif de Toulon par décision n° E22000043/83 en date du 11 juillet 2022.

Les pièces du dossier, incluant l'étude portant sur l'évaluation environnementale comprise dans le rapport de présentation du PLU et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sur le projet de PLU arrêté le 18 novembre 2021, ainsi que le(s) registre(s) d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés à la Mairie Annexe de Sainte Maxime (premier étage) située Place Pasteur, pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture suivants : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h et de 14h00 à 17h00 sauf jours fériés.

Un accès libre au dossier sera également garanti par un poste informatique situé à la Mairie Annexe et par deux bornes informatiques en libre accès situées en Mairie (Boulevard des Mimosas) et en Mairie Annexe.

Le dossier dématérialisé de l'enquête publique sera disponible sur le site internet de la Ville (https://www.sainte-maxime.fr) en sélectionnant l'onglet relatif à l'enquête publique du PLU en page d'accueil.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le(s) registre(s) d'enquête ou les adresser par écrit aux adresses suivantes : par voie postale à Madame le Commissaire Enquêteur-Mairie de Sainte Maxime, Boulevard des Mimosas, 83120 Sainte-Maxime et par mail à l'adresse suivante : enquete-publique-plu@ste-maxime.fr

Le commissaire enquêteur recevra le public à la Mairie Annexe aux jours et heures suivants :

- Lundi 10 octobre 2022 de 9 h à 12 h
- Mardi 18 octobre 2022 de 13h30 à 17 h
- Samedi 22 octobre 2022 de 9h à 12h
- Mercredi 26 octobre 2022 de 13h30 à 17h
- Vendredi 04 novembre 2022 de 9h à 12 h
- Jeudi 10 novembre 2022 de 13 h30 à 17h

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, toute personne peut, sur demande écrite adressée au Maire et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le Maire-Mairie de Sainte Maxime, Boulevard des Mimosas, 83120 Sainte-Maxime.

Des informations peuvent être obtenues sur le dossier soumis à enquête publique en contactant la Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme (Tél : 04 94 79 42 45).

A l'expiration du délai d'enquête, le(s) registre(s) sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Celui-ci disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre au Maire le dossier avec son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet du Département du Var et au Président du Tribunal Administratif de Toulon. Le public pourra consulter le rapport avec les conclusions du commissaire enquêteur dès que celui-ci aura été notifié au Maire de Sainte-Maxime, pendant au moins un an à compter de sa notification, en mairie aux jours et heures d'ouvertures suivants : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 sauf jours fériés. Ces documents seront également publiés sur le site internet de la commune (rubrique « Urbanisme »)

Les personnes intéressées pourront obtenir communication de ces documents sur demande écrite adressée à Monsieur le Maire.

Cet avis faisant connaître l'ouverture de l'enquête est publié dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département, 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique et sera rappelé au cours des huit premiers jours de l'enquête. Il est affiché en Mairie et en Mairie Annexe au moins 15 jours avant le début de l'enquête et publié par tout autre procédé en usage dans la commune.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne les premières insertions et au cours de l'enquête pour les deuxièmes insertions.

Cet avis sera également publié sur le site internet de la commune (https://www.sainte-maxime.fr, sélectionner l'onglet relatif à l'enquête publique du PLU en page d'accueil).

Nous recommandons à nos annonceurs de bien vouloir être assez aimables de répondre aux lettres courtoisement rédigées ou, si cela leur est matériellement impossible, de renvoyer à leurs correspondants les documents ou photos qui auraient pu leur être confiés. En répondant, ne pas omettre d'indiquer le numéro de l'annonce.

VOS SUPPORTS HABILITÉS POUR LES ANNONCES LÉGALES ET MARCHÉS PUBLICS
LES SUPPORTS PAPIER
nice-matin var-matin
LES SUPPORTS NUMÉRIQUES
nicematin.com varmatin.com
SIMPLE - RAPIDE - EFFICACE
POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS PUBLICATIONS
Tél. 04 93 18 71 49 - legales@nicematin.fr

EUROMILLIONS
Résultats du tirage du mardi 20 septembre 2022
11 21 23 32 48 | 3 12

Combinaison Rgt	Gains bénéficiaires gagnants: Tous pays	En France**	Dont Étoiles*	Gains par grille bénéficiaires gagnants***: À Euromillions	À Étoiles*	À Euromillions et Étoiles*
5 + 2	Aucun gagnant, 174 393 432 € reportés au prochain tirage.					
5 + 1	7	1	1	122 081,80 €	1 748,60 €	124 334,40 €
5	11	1	/	18 031,40 €	/	18 031,40 €
4 + 2	41	6	0	1 023,50 €	-- €	1 023,50 €
4 + 1	999	212	81	119,10 €	38,90 €	154,00 €
3 + 2	1 771	341	149	68,60 €	11,70 €	80,30 €
4	2 396	509	/	38,60 €	/	38,60 €
2 + 2	25 261	5 360	2 430	16,90 €	1,80 €	18,70 €
3 + 1	43 062	9 411	4 051	11,00 €	2,80 €	13,80 €
3	103 568	22 454	/	8,50 €	/	8,50 €
1 + 2	130 620	28 485	12 824	8,20 €	4,30 €	12,50 €
0 + 2	/	/	21 550	/	11,80 €	11,80 €
2 + 1	605 372	133 488	57 271	9,50 €	2,50 €	8,00 €
2	1 453 014	326 197	/	3,70 €	/	3,70 €
0 + 1	/	/	491 152	/	2,00 €	2,00 €

MY MILLION 1 gagnant en France** à 1 000 000 €
PM 917 4088
Prochains tirages, vendredi 23 septembre 2022
194 000 000 € + 1 000 000 €
Résultats et informations : Application FDJ 3256 fdj.fr
JOUER COMPORTE DES RISQUES : DÉPENDANCE, ISOLEMENT...
APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)

KENO
Résultats des tirages du mardi 20 septembre 2022
Tirage du midi
1 14 16 18 27 32 33 40 41 42 43 44 45 46 47 52 54 58 67 68
MULTIPLICATEUR x 2
JOKER+ 9 558 118
Tirage du soir
1 4 9 12 16 19 26 27 29 31 33 35 41 43 49 60 62 63 64 66
MULTIPLICATEUR x 3
JOKER+ 3 375 564
Résultats et informations : Application FDJ 3256 fdj.fr
JOUER COMPORTE DES RISQUES : DÉPENDANCE, ISOLEMENT...
APPELEZ LE 09 74 75 13 13 (appel non surtaxé)

ANNONCES LÉGALES
DIVERS

Alpes-de-Haute-Provence

PRÉFÈTE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Préfecture
Secrétariat général
Direction de la citoyenneté et de la légalité

Avis au public

Enquête publique unique sur le territoire des communes Le Castellet et Puimichel
Mise en conformité du captage des sources de Laga

Le public est informé qu'il sera procédé, en exécution de l'arrêté préfectoral n° 2022-220-005 du 8 août 2022 sur le territoire des communes de Le Castellet et Puimichel à une enquête publique unique préalable à :

- la déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement et de dérivation des eaux ;

- l'instauration des périmètres de protection ;

- l'autorisation d'utiliser de l'eau pour la production et la distribution destinée à la consommation humaine ;

- la déclaration de prélèvement de l'eau ;

- la déclaration de cessibilité des terrains nécessaires à l'opération.

Cette enquête publique unique comprend une enquête parcellaire, les propriétaires intéressés sont invités à se faire connaître auprès du commissaire-enquêteur.

Celle-ci est organisée pendant 22 jours consécutifs, du 3 octobre 2022 à 9 h au 24 octobre 2022 à 17 h.

Les pièces du dossier ainsi que les registres d'enquête seront consultables :

- en Mairie de Le Castellet aux horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8 h à 12 h (sauf jours fériés).

- en Mairie de Puimichel aux horaires d'ouverture au public : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13 h à 17 h 30 (sauf jours fériés). Les consultations du dossier et du registre d'enquête en mairie de Puimichel le vendredi se font sur rendez-vous.

Le public peut consigner éventuellement ses observations sur les registres ouverts à cet effet, ou les adresser, par écrit, à Monsieur le commissaire enquêteur, à la mairie de Puimichel, 1 Place Delphine de Signe, 04700 Puimichel ou par messagerie à l'adresse suivante pref-environnement@alpes-de-haute-provence.gouv.fr en précisant dans l'intitulé l'objet et le lieu de l'enquête publique.

M. Bernard Breyton, retraité de la fonction publique d'état, est désigné par le tribunal administratif de Marseille comme commissaire enquêteur pour conduire cette enquête publique. Il sera présent en mairie de Le Castellet afin de recevoir les observations du public aux dates et heures suivantes :

- lundi 3 octobre 2022 de 9 h à 12 h

- jeudi 13 octobre 2022 de 9 h à 12 h

- lundi 24 octobre 2022 de 9 h à 12 h.

Il sera également présent en mairie de Puimichel pour recevoir les observations du publics aux dates et heures suivantes:

- lundi 3 octobre 2022 de 14 h à 17 h

- mardi 11 octobre 2022 de 14 h à 17 h

- lundi 24 octobre 2022 de 14 h à 17 h.

Toute personne peut, sur sa demande, obtenir communication du dossier d'enquête publique et/ou des observations du public, sur support papier et à ses frais auprès de la préfète dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête ou gratuitement sur le site internet des services de l'État dans le département des Alpes-de-Haute-Provence www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr dans la rubrique publications/enquêtes publiques/commune de Puimichel. Un accès dématérialisé gratuit au dossier est disponible sur un poste informatique ouvert au public à l'accueil de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence (du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30).

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Le Castellet et de Puimichel ainsi qu'à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'État dans le département des Alpes-de-Haute-Provence www.alpes-de-haute-provence.gouv.fr dans la rubrique publications/ enquêtes publiques/commune de Puimichel.

A l'issue de l'enquête publique, la préfète prendra par arrêté préfectoral, soit une décision soit de refus, soit d'autorisation assortie le cas échéant de prescriptions.

(EP13364)

Bouches-du-Rhône

Unicil
Groupe ActionLogement

MISE EN VENTE DE 2 LOGEMENTS

Marseille 01
RESIDENCE LE JARDIN DE CAMILLE
T4 de 87.70 m² / 2ème étage / DPE C
172.000 €

Marseille 03
RESIDENCE MATTEI
T4 de 57 m² / 12ème étage / DPE D
81.100 €

Visite uniquement sur rendez vous
Contact par téléphone ou par mail : **devenirproprietaire@unicil.fr.**
Remise des offres d'achats au plus tard le (+1 mois après date de publication), par e-mail ou par courrier RAR.

Sous réserve de libération effective des lieux et de priorité conformément aux dispositions de l'article L. 443-11 du CCH relatif aux ventes de logements sociaux.

(AL14021)

Var

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Commune de Sainte-Maxime
Révision Générale du Plan Local d'Urbanisme

En exécution de l'arrêté du Maire du 16 septembre 2022, il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de révision générale du PLU de la commune de Sainte-Maxime, comprenant une évaluation environnementale, conformément aux articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants du Code de l'Environnement et aux articles L. 104-1 et suivants, L. 153-19, R. 104-1 et suivants et R. 153-8 du Code de l'Urbanisme, en vue de son approbation par délibération du conseil municipal.

L'enquête publique se déroulera du 10 octobre 2022 au 10 novembre 2022 inclus soit durant 32 jours. La clôture de l'enquête interviendra le 10 novembre 2022 à 17h.

Madame Elisabeth Varcin a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le magistrat en charge des enquêtes publiques au Tribunal Administratif de Toulon par décision n° E22000043/83 en date du 11 juillet 2022.

Les pièces du dossier, incluant l'étude portant sur l'évaluation environnementale comprise dans le rapport de présentation du PLU et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sur le projet de PLU arrêté le 18 novembre 2021, ainsi que le(s) registre(s) d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés à la Mairie Annexe de Sainte Maxime (premier étage) située Place Pasteur, pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures d'ouverture suivants :

du lundi au vendredi de 9h00 à 12h et de 14h00 à 17h00 sauf jours fériés.

Un accès libre au dossier sera également garanti par un poste informatique situé à la Mairie Annexe et par deux bornes informatiques en libre accès situées en Mairie (Boulevard des Mimosas) et en Mairie Annexe.

Le dossier dématérialisé de l'enquête publique sera disponible sur le site internet de la Ville (**https://www.sainte-maxime.fr**) en sélectionnant l'onglet relatif à l'enquête publique du PLU en page d'accueil.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le(s) registre(s) d'enquête ou les adresser par écrit aux adresses suivantes: par voie postale à Madame le Commissaire Enquêteur-Mairie de Sainte Maxime, Boulevard des Mimosas, 83120 Sainte-Maxime et par mail à l'adresse suivante: **enquete-publique-plu@ste-maxime.fr**

Le commissaire enquêteur recevra le public à la Mairie Annexe aux jours et heures suivants:

- Lundi 10 octobre 2022 de 9 h à 12 h
- Mardi 18 octobre 2022 de 13h30 à 17 h
- Samedi 22 octobre 2022 de 9h à 12h
- Mercredi 26 octobre 2022 de 13h30 à 17h
- Vendredi 04 novembre 2022 de 9h à 12 h
- Jeudi 10 novembre 2022 de 13 h30 à 17h

Dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique, toute personne peut, sur demande écrite adressée au Maire et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le Maire-Mairie de Sainte Maxime, Boulevard des Mimosas, 83120 Sainte-Maxime.

Des informations peuvent être obtenues sur le dossier soumis à enquête publique en contactant la Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme (Tél: 04 94 79 42 45).

A l'expiration du délai d'enquête, le(s) registre(s) sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Celui-ci disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre au Maire le dossier avec son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet du Département du Var et au Président du Tribunal Administratif de Toulon. Le public pourra consulter le rapport avec les conclusions du commissaire enquêteur dès que celui-ci aura été notifié au Maire de Sainte-Maxime, pendant au moins un an à compter de sa notification, en mairie aux jours et heures d'ouvertures suivants: du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 sauf jours fériés. Ces documents seront également publiés sur le site internet de la commune (rubrique "Urbanisme")

Les personnes intéressées pourront obtenir communication de ces documents sur demande écrite adressée à Monsieur le Maire.

Cet avis faisant connaître l'ouverture de l'enquête est publié dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département, 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique et sera rappelé au cours des huit premiers jours de l'enquête. Il est affiché en Mairie et en Mairie Annexe au moins 15 jours avant le début de l'enquête et publié par tout autre procédé en usage dans la commune.

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne les premières insertions et au cours de l'enquête pour les deuxièmes insertions.

Cet avis sera également publié sur le site internet de la commune (**https://www.sainte-maxime.fr**, sélectionner l'onglet relatif à l'enquête publique du PLU en page d'accueil).

(EP13914)

EL
www.expertlegales.fr

PLATEFORME D'ANNONCES LÉGALES POUR LES PROFESSIONNELS DU DROIT ET DU CHIFFRE

PUBLIEZ
- Une constitution de société
- Une modification de société
- Une cessation d'activité
- Une vente de fonds de commerce
- Une convocation d'AG

GÉREZ
- La parution de vos annonces sur tous les départements français
- Vos factures, attestations et justificatifs PDF → téléchargement immédiat

Demande d'inscription gratuite
04.91.13.66.00

LE MONDE DU CHIFFRE
PALMARES SERVICE ANNONCES LEGALES
Primé en 2017, 2018, 2019